

www.fnte.cgt.fr

ETRAITES





Fédération nationale des travailleurs de l'État

263 rue de Paris - Case 541 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 55 82 89 00 Fax 01 55 82 89 01 Mail : trav-etat@cgt.fr

REFORME DES RETRAITES

Toutes les raisons de se mobiliser le 10 septembre !

POINT DE SITUATION

Le Premier ministre a présenté la réforme des retraites, à l'issue d'une consultation estivale qui s'est achevée le 27 août 2013. Cette démarche a eu pour effet d'escamoter le débat nécessaire sur la part des richesses produites par les entreprises à consacrer au financement de la protection sociale, de soumettre les décisions au diktat de soi-disant « experts » et d'en détourner la population, jeunes en formation, salarié-e-s et autres travailleurs/travailleuses, privé-e-s d'emploi et retraité-e-s. Le débat démocratique d'un projet de société et la responsabilité du patronat en matière d'emploi, de politique salariale, de conditions de travail et d'égalité entre les femmes et les hommes sont en effet au cœur des enjeux.

Le MEDEF pour sa part ne se trompe pas de combat. Il fait de la lutte pour la baisse du « coût du travail » - ce qu'il appelle les « charges » - un point déterminant de son programme. Il sait que la hausse des salaires (cotisations sociales incluses) est une baisse de ses profits. Pour les patrons, il est insupportable qu'une partie de la valeur « créée par leur capital » soit consacrée à verser du salaire à des salariés qui ne sont, pour eux, à l'origine d'aucun profit, puisqu'ils ne produisent pas, étant malades, sans emploi, en congé de maternité, ou à la retraite. La richesse ainsi « gaspillée » serait, de leur point de vue capitaliste, beaucoup plus « utile » si elle allait grossir les profits.

Le projet de loi réformant les retraites sera présenté en Conseil des ministres le 18 septembre 2013 prochain pour être discuté à l'Assemblée nationale à compter du 7 octobre 2013. Ce projet de loi, même surdéterminé de « juste » et d'« équitable » par le gouvernement, accroîtra en réalité la **fragilisation de notre système de retraites en s'inscrivant dans la logique régressive mise en œuvre par les réformes de 1993, 2003, 2007 et 2010.**

Dans un pays où près de 5 millions de personnes sont privé-e-s d'emploi et où la moitié des salarié-e-s ne sont actuellement plus dans l'emploi au moment de faire valoir leur droit à la retraite, <u>il est indispensable que l'ensemble de la population s'empare des questions de retraite et se mobilise dès le mardi 10 septembre, par le débat, en signant les pétitions, par l'arrêt de travail et la grève, en manifestant et en descendant dans la rue.</u>

QUELQUES POINTS DE LA RÉFORME

Salariés, cotisez-vous pour un chèque cadeau à votre employeur!

« Les cotisations des actifs et des entreprises seront augmentées dans la même proportion, de façon mesurée. Tous les régimes seront concernés. La hausse sera progressive sur 4 ans : 0,15 point pour les actifs et les employeurs en 2014, puis 0,05 pour les 3 années suivantes. Au final en 2017, l'accroissement aura été de 0,3 point pour les actifs et 0,3 point pour les employeurs. »

Pour les salariés il y aura bien une baisse de la rémunération. En revanche, le Premier Ministre a annoncé son intention de supprimer les cotisations patronales pour la branche famille de la Sécurité sociale, soit un gain de 35 milliards en échange d'une hausse des cotisations retraites représentant pour eux seulement 2 milliards.

Pénibilité: beaucoup de « bruit » pour des droits bien maigrichons !

« Un compte personnel de prévention de la pénibilité sera créé dès 2015. (...) Chaque trimestre d'exposition donnera droit à un point. (...) Le barème de conversion des points en trimestres de formation, temps partiel et retraite est le suivant : 10 points sur le compte = 1 trimestre. Mais les 20 premiers points seront obligatoirement consacrés à la formation. »

Ces dispositions sont très largement insuffisantes. À partir de 25 années d'exposition, il serait possible de bénéficier de 8 trimestres d'anticipation, soit un départ à ... 60 ans! Les salariés les plus âgés feraient l'objet de mesures différentes qui leur permettraient au mieux un départ anticipé de ... 1 ou 2 trimestres. Et rien n'est dit sur le niveau de pension des personnes concernées par un départ anticipé (taux plein ? bonifications ?).

Allongement de la durée des cotisations = baisse du montant de la pension

« La réforme ne change pas le calendrier de hausse de la durée avant 2020. L'espérance de vie pour une personne de 60 ans continuera à augmenter et atteindra un peu plus de 25 ans pour les hommes et 30 ans pour les femmes en 2040. La durée d'assurance pour une retraite à taux plein à partir de 2020, augmentera d'un trimestre par an et passera ainsi à 43 ans en 2035.

Pour un assuré né en et atteignant 62 ans, la durée requise pour le taux plein sera de :

 1958 2020 41 ans et trois trimestres
 1967 2029 42 ans et demi

 1961 2023 42 ans
 1970 2032 42 et trois trimestres

1964 2026 42 ans et un trimestre 1973 2035 43 ans

Pour les assurés nés après 1973, la durée requise restera de 43 ans »

Effectivement, **cette mesure ne change rien à la logique régressive**. Retarder le départ en retraite des seniors, c'est repousser l'accès à un emploi stable pour les jeunes et provoquer la baisse de l'espérance de vie en bonne santé (62 ans). Les départs en retraite se font avec 37,5 annuités en moyenne (151 trimestres). L'allongement de la durée légale ne fera qu'aggraver la décote pénalisante et donc baisser le niveau des pensions.

Vous avez fait des études ? Dites au revoir à la retraite à taux plein

Ce qu'il faut débourser pour obtenir ne serait-ce qu'un trimestre est dissuasif. La modestie de l'aide à racheter les périodes d'études post bac qui serait proposée n'y changera pas grand-chose. Il faut aujourd'hui attendre en moyenne 27 ans pour accéder au premier emploi stable : cotiser 42 voire 43 ans signifierait qu'il faudrait attendre 70 ans pour partir à la retraite à taux plein ?!

LES PROPOSITIONS DE LA CGT

Pour que l'ensemble des salariés d'aujourd'hui et de demain puissent avoir confiance dans notre système de retraite, les droits qui y sont associés doivent être définis et égaux pour tous et s'inscrire dans une **dynamique de progrès social.** Pour cela, la CGT préconise :

- <u>Rétablir l'âge d'ouverture des droits à 60 ans, avec une retraite d'au moins 75% du salaire d'activité</u> (et au moins égale au SMIC, que la CGT revendique à 1700 euros),
- **Tenir compte de la pénibilité** par des mesures d'anticipation d'âge avant 60 ans,
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes,
- Assurer une retraite de haut niveau, en particulier pour les plus jeunes d'entre nous.

La <u>reconnaissance de la pénibilité</u> doit s'appuyer sur une logique d'exposition ouvrant sur un dispositif de réparation. La CGT propose la constitution d'un compte individuel de pénibilité dans le cadre de dispositions collectives permettant d'identifier des critères d'exposition (la CGT en propose 12). Un an d'exposition doit donner lieu à un trimestre de bonification et d'anticipation. À partir de 20 ans d'exposition, le droit au départ serait ouvert à 55 ans.

La CGT revendique que les périodes qui conduisent <u>les jeunes</u> à entrer tardivement dans un premier emploi stable et à temps complet soient validées : les périodes de précarité, les années d'études et les périodes d'apprentissage.

Les réformes régressives précédentes ont eu des conséquences négatives pour tous mais plus encore pour <u>les femmes</u>. Il faut donc changer profondément la situation des femmes au travail en assurant l'égalité salariale et modifier la constitution de leurs droits spécifiques à la retraite. Il faut ainsi revenir sur les paramètres de calcul de la pension : baser le salaire annuel moyen pour le calcul de la pension sur les 10 meilleures années, indexer le calcul des salaires et des pensions sur le salaire moyen. Il est aussi urgent de revaloriser les petites pensions.

Pour le **financement**, la CGT propose deux types de mesures :

A court terme,

- Revenir sur les 200 milliards d'euros d'aides publiques aux entreprises, notamment les 30 milliards d'euros annuels d'exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas montré d'efficacité en matière d'incitation à l'emploi stable.
- Récupérer les 80 milliards de fraude et d'évasion fiscales,
- Atteindre l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, ce qui permet d'augmenter les ressources du système de 10 milliards d'euros à l'horizon 2020.

A plus long terme,

- Revoir le calcul de la cotisation employeur pour la moduler en fonction de la politique salariale et d'emploi et de la part des salaires dans la valeur ajoutée de l'entreprise,
- Créer une contribution sociale sur les revenus financiers des entreprises, au même taux que les cotisations assises sur le travail. Cette mesure permettrait de dégager 20 à 30 milliards d'euros par an,
- Asseoir l'assiette des cotisations sociales sur l'ensemble des rémunérations (primes, intéressement, participation ...).

Dès le 10 septembre, exprimez-vous ! Exigez de véritables changements sociaux.